

EN BREF

Agresseur condamné

JUSTICE Un homme de 35 ans a été condamné hier à 2 ans et demi de prison, dont 6 mois ferme, par le Tribunal correctionnel de Genève. Il avait, en novembre 2010, donné des coups de couteau à un automobiliste qui l'avait énervé.

Choc fatal contre un bus

DÉCÈS Un scooteriste vaudois de 25 ans, grièvement blessé lundi soir après avoir percuté un bus des TL à Renens (VD), est décédé hier au CHUV.



Keystone/Jean-Christophe Bott

Au secours du secret bancaire

INITIATIVE Des représentants de l'UDC, du PLR et du PDC lancent une initiative populaire pour protéger le secret bancaire. Le texte vise à empêcher l'échange automatique d'informations pour les clients domiciliés en Suisse.

SMS

● **DRAME** Un parapentiste de 51 ans s'est écrasé hier après-midi près d'Ollon (VD). Il est décédé.

● **AUTOROUTE** Après la pause hivernale, les travaux reprendront dès le 2 avril sur les viaducs de Chillon.

● **DESCENTE** La police a saisi de l'argent et de la marijuana dans le centre pour requérants de Couvet.



La prison de la Brénaz compte quelque 70 détenus et une petite trentaine de gardiens.

Christian Bonzon

LES GEÔLIERS PORTENT PLAINTE

MOBBING Les gardiens de la prison genevoise de la Brénaz accusent leur hiérarchie de harcèlement. La justice va être saisie.

Genève a décidément très mal à ses prisons. Après la surpopulation carcérale, la grogne des gardiens de Champ-Dollon, les attermolements directoriaux à Frambois, les évasions de mineurs, c'est au tour de la Brénaz de connaître un épisode problématique. L'établissement pénitentiaire de 70 places voit en effet ses employés attaquer en justice leur sous-directeur.

«Mes clients évoquent un personnage autoritaire exerçant son pouvoir de manière clairement abusive, qui n'hésite pas à menacer et à insulter ses subordonnés», explique Jacques Roulet, avocat des gardiens de prison. C'est un cas typique de mobbing. Curieusement, si le sous-directeur est épinglé, le directeur ne l'est pas. Selon nos informations, ce dernier n'aurait pas bougé une oreille et serait resté en dehors de l'affaire. Certains n'hésitent d'ailleurs pas à qualifier le personnage de «passif».

Les récriminations du personnel remontent à novembre 2012. Les gardiens alertent alors leurs syndicats, la direction de l'Office cantonal de la détention (OCD) et le Département de la sécurité (DS) dirigé par Pierre Maudet. «Il n'y a pas eu de réaction du magistrat, poursuit l'avocat. Mes clients ont donc saisi

le Groupe de confiance.» Celui-ci, nommé par l'Etat, est constitué d'employés du service public et de personnes de la société civile chargés de vérifier si les accusations portées par des fonctionnaires sont ou non fondées.

Mi-mars, ce fameux Groupe de confiance atteste de la véracité des accusations

« Pierre Maudet doit prendre des mesures »

Jacques Roulet, avocat des gardiens

portées par les gardiens contre leur supérieur. «Ce rapport aurait dû faire réagir l'OCD ou le DS afin que les choses bougent», ajoute Jacques Roulet. Au lieu de cela, mes clients ont été convoqués par l'auteur des actes qu'ils incriminent. Cette démarche est purement surréaliste!

Pour l'avocat, les graves erreurs commises sont lourdes de conséquences et justifient le dépôt d'une plainte pénale. «Ça ne peut pas durer, dit-il. Pierre Maudet doit prendre ses responsabilités et des mesures qui se justifient à l'égard du sous-directeur de la Brénaz.»

Du côté de l'Etat, on conteste les accusations de laxisme. «Nous avons rapidement pris la situation en main, rétorque Bruno Giovanola, secrétaire général du DS. La personne concernée a reconnu avoir tenu des propos inadéquats.» Le haut fonctionnaire

relève que le département prendra toutes les mesures qu'impose la situation. Pour autant, il maintient sa confiance en son collaborateur, «mais cette personne sera déplacée dans un autre service», ajoute-t-il. Le personnel a été informé de ces éléments.» Une procédure étant engagée, Bruno Giovanola n'en dira pas davantage.

● **DIDIER TISCHLER TAILLARD**

didier.tischler@lematin.ch

Christian Bonzon

« SON AGRESSEUR AURAIT PU LE TUER »

ARRESTATION Le Vaudois de 18 ans qui avait tabassé un agent de sécurité a été arrêté. Son geste révolte l'employeur de la victime.

Un agent de sécurité de 32 ans rompu aux techniques de self-défense qui se fait sauvagement tabasser par un jeune de 18 ans plutôt fluet, l'affaire n'est pas banale. C'était le 8 mars dernier vers 22 h à Yverdon (VD), devant le centre Bel-Air. E., l'agresseur, s'est attaqué à sa victime en traître en lui assénant un coup de poing à la tête

aurait pu laisser derrière lui une veuve!»

Tout ça pour un joint

Avant les faits, E. fumait un joint devant le centre commercial, entouré de quatre copains. L'agent de sécurité de la société Transeco – chargée depuis trois semaines de garder les lieux, où des bandes ont pris l'habitude de zoner, notamment car un

McDonald's y reste ouvert tard – lui a demandé d'arrêter. «Il l'a mal pris, a frappé puis a pris la fuite», résume Patrick Galeuchet, procureur en charge de l'enquête. Dans un premier



« Ce jeune s'est acharné comme s'il était dans un jeu vidéo »

Laurent Lambercier, patron de l'agent agressé

par-derrière. Il s'est ensuite acharné sur lui à coups de poing et de pied. Bilan: des blessures à la tête, une dent cassée, des pertes de mémoire et un long arrêt de travail. «C'est un moindre mal, assène son employeur, Laurent Lambercier, il

temps, sentant les choses mal tourner, l'agent a déployé son bâton tactique dans une attitude défensive. «Certains jeunes se sont mis entre lui et le tourniquet lui permettant de rentrer dans le bâtiment, explique son employeur. C'est là qu'il a été agressé.»



LA VICTIME

L'agent de 32 ans a été salement amoché et reste très remué par cette triste histoire.

loi sur la circulation routière. Son profil Facebook laisse entrevoir un jeune fêru de rap et n'aimant guère la police.

«Son acte n'a rien de prémédité et le regrette», souligne son avocate, Me Thiphanie Chappuis. Il s'agit du dérapage d'un jeune qui, n'ayant pas décroché de place d'ap-

Le lendemain soir, alors qu'E. était en ville avec un ami, il s'est laissé aller de nouveau à son penchant pour la violence contre d'autres jeunes. Pour

une parole malheureuse. La police lui a mis la main dessus cinq jours plus tard dans la rue et il dort depuis en zone carcérale à la Blécherette, à Lausanne. Le jeune homme, un Suisse en rupture scolaire, est prévenu de lésions corporelles simples qualifiées, tentative de lésions corporelles graves et mise en danger de la vie d'autrui. Il est passible de 5 ans de prison et a déjà à son actif des infractions contre le patrimoine et contre la

prentissage, se trouve à ne pas savoir quoi faire de ses journées.»

Pour Laurent Lambercier, ce n'est pas une excuse: «Tous les week-ends, nous encaissons des insultes et des menaces, mais là, un cap a été franchi. Ce jeune s'est acharné sur mon employé comme s'il était dans un jeu vidéo et que sa violence était sans conséquence.» Psychologiquement sa victime est très remuée. Une fois sur pied, l'agent reprendra pourtant le travail. «Mais en équipe et sur un autre site», précise son employeur.

● **LAURENT GRABET**
laurent.grabet@lematin.ch

PUB



Le crédit privé l'emporte sur le leasing. A vous de juger!

Nous souhaitons vous faire profiter de la meilleure offre. Avec son taux de 5,9% seulement, notre crédit privé online est une alternative séduisante au leasing auto. Comparez vous-même les deux formules sur www.banquemigros.ch/comparatifleasing. Pour tout renseignement d'ordre général à ce sujet, appelez la Hotline crédit privé au 0900 845 400 (CHF 1.50/min, depuis le réseau fixe).

Un crédit de 10000 francs à un taux annuel effectif de 5,9% représente une mensualité de 859,50 francs et un coût total d'intérêts de 314 francs sur 12 mois. Avertissement légal: l'octroi d'un crédit est interdit s'il occasionne le surendettement (art. 3 LCD).

BANQUEMIGROS
Elle fait toute la différence.